

Mise en candidature d'un futur administrateur au sein de l' AQR

L' AGA spéciale se tient généralement au début de novembre de chaque année. Toute personne désirant poser sa candidature devra se conformer aux modifications suivantes.

- Le formulaire de mise en candidature devra être acheminé au directeur exécutif 45 jours avant la date de l'assemblée générale (AGA) spéciale.
- Les candidats devront recevoir l'appui d'au moins trois membres en règle de l'AQR
- Le directeur exécutif affichera sur le site web de l'AQR, le nom des mises en candidature trente (30) jours avant la date de l'assemblée générale annuelle (AGA) spéciale.

Nom du candidat : _____

Appui #1 : _____

Appui #2 : _____

Appui #3 : _____